Annexe 1 – Pertes de fonds – Plants de 1 à 3 ans cultures pérennes Viticulture – Sécheresse 2022

Joindre impérativement les justificatifs.
Le document doit être obligatoirement daté et signé

Déclaration des pertes de fonds pour l'année 2022

N° SIRET : |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__| **N° PACAGE : 0 4 0** |__|__|__|__|__|__|

Raison sociale du/de la demandeur·esse : _____

Vignes	Quantité de plants morts	Âge (de 1 à 3 ans)	Nombre de plants remplacés	Nom entreprise(s) + n° de facture(s)	Préciser n° d'îlot et/ou de parcelle	Superficie impactée
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				
Jeunes plants de vignes morts		☐ 1 ans ☐ 2 ans ☐ 3 ans				

Justificatifs	**Factures acquittées de replantation des plants de vignes (ou devis, si les travaux ne sont pas encore réalisés au moment du dépôt du dossier, puis fournir les factures acquittées par la suite)**
	Plan de localisation des travaux

Je soussigné·e ..... certifie l'exactitude des données déclarées.

Date : Signature :